

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le lundi 24 juin 2024 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour :**

**Approbation du Conseil municipal du 28 mai 2024**

**Décisions du Maire :**

**Propositions de délibération :**

#### **LOTISSEMENT LES ARPENTS – VENTE LOTS 4 ET 5**

Proposition d'achat

#### **GROUPEMENT DE COMMANDES – CONVENTION D'ADHESION**

Marché contrôle aires de jeux et équipements sportifs

#### **Infos et points divers :**

Elections législatives : organisation

Actualités CCCR

Marché restauration scolaire : réception des offres

Ecole : arrivée Directrice

Conseil d'école : compte rendu séance du 18 juin

Stade municipal : effraction

Foyer municipal : lave-vaisselle

Voirie : arrêtés signalisation

Sieil : travaux

#### **Dates à retenir :**

Elections législatives : 30 juin et 07 juillet 2024

Prochain conseil municipal : *à définir*

Fête de l'école : samedi 29 juin 2024

Spectacle pyrotechnique : dimanche 14 juillet 2024

Visite nocturne aux Hermites : samedi 17 août 2024

Journée des associations : samedi 07 septembre 2024 (matinée)

80<sup>e</sup> anniversaire de La Libération : samedi 07 septembre 2024 (apm)

Concert de harpes celtiques à l'église Saint-Benoît : 21 septembre 2024

Journées européennes du patrimoine : 21 et 22 septembre 2024

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Madame Vérane MAILLER, Monsieur Olivier BIZIEUX, Madame Lucie OGER, Monsieur Jean-François LECLERC, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES ;

Absents représentés : Monsieur Christophe Riant, Monsieur Éric SOETAERT, Monsieur Louis DE BEAUNAY ;

Absents et Absents excusés : .

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINE, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

## **Synthèse des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal :**

### **Achats**

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2024_036	29/05/2024	COMMUNE	Spectacle pyrotechnique 14 Juillet	PYRO-FETES	/	2 000,00
2024_037	29/05/2024	COMMUNE	Colombarium cimetière	SOCIETE GRANIMOND	5 737,00	6 884,40
2024_038	06/06/2024	COMMUNE	Publication appel d'offres - marché restauration	LA NOUVELLE REPUBLIQUE	500,04	600,05
2024_039	10/06/2024	COMMUNE	Pose colombarium cimetière	LIDOU MARBRERIE POLISSAGE	1 224,00	1 468,80
2024_040	11/06/2024	COMMUNE	Fauteuil ergonomique secrétariat mairie	ERGOSANTE	857,54	1 029,05

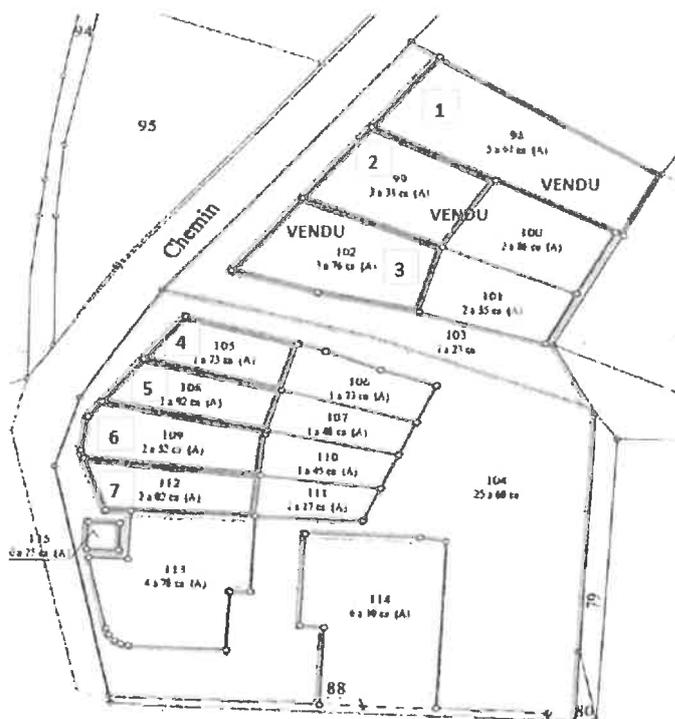
Le procès-verbal du 28 mai 2024 a été adopté à l'unanimité.

## **Délibérations du conseil**

### **DE\_2024\_025 LOTISSEMENT LES ARPENTS - VENTE LOTS 4 ET 5**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire à ce jour des parcelles cadastrées suivantes :

LOT	n° parcelle	Surface de base (m <sup>2</sup> )	n° parcelle	Surface optionnelle (m <sup>2</sup> )	Surface totale (m <sup>2</sup> )
4	ZP105	173	ZP106	173	346
5	ZP108	192	ZP107	148	340
6	ZP109	252	ZP110	145	397
7	ZP112	202	ZP111	117	319
/	ZP113	478	/	/	/
/	ZP114	610	/	/	/



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2015\_001 du 23 janvier 2015 portant création du budget lotissement « Les Arpents »,

Vu la délibération 2021\_059 du 28 septembre 2021 fixant les prix de vente des parcelles du lotissement « Les Arpents »,

Considérant le courrier en date du 27 mai 2024 de Madame Claire LANDY, demeurant à Le Plessis (AUTHON 41310) et présentant une proposition d'achat des terrains identifiés sous les lots n° 04 et n° 05 situés au lotissement « Les Arpents » de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** la vente au profit Madame Claire LANDY des terrains identifiés sous les lots n° 04 et n° 05 du lotissement « Les Arpents » de la Commune, cadastrés comme suit :

Lot n° 04 :	ZP105	surface de 173 m <sup>2</sup>	parcelle constructible
	ZP106	surface de 173 m <sup>2</sup>	parcelle non constructible
Lot n° 05 :	ZP108	surface de 192 m <sup>2</sup>	parcelle constructible
	ZP107	surface de 148 m <sup>2</sup>	parcelle non constructible

**FIXE** la vente des lots n° 04 et n° 05 susmentionnés au prix de 9 000.00 euros TTC (neuf mille euros) par lot, soit un prix total de vente de 18 000.00 TTC (dix-huit mille euros), conformément à la délibération du 28 septembre 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

### Résultat du vote : Adoptée

**Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 26/06/2024 et de l'affichage le 26/06/2024

SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 26/06/2024 037-213701162-20240624-DE\_2024\_025-DE

**DE\_2024\_026 GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION D'ADHESION**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un précédent groupement de commandes portant sur le contrôle périodique d'aires de jeux et d'équipements sportifs a déjà été réalisé entre des Collectivités du canton, initié par la Commune de Château-Renault.

Ce marché pour l'ensemble des Collectivités concernés s'est achevé en 2023.

En vue du lancement d'une nouvelle consultation, il est proposé aux Communes de signer une convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de contrôle périodique d'aires de jeux et d'équipements sportifs. Ce marché sera passé pour une durée d'un an par période successive d'un an, deux fois au maximum. De fait, le bénéficiaire du marché interviendra au cours des années 2024, 2025 et 2026.

La Commune de Château-Renault est désignée « coordinateur du groupement ».

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Vu la proposition de ladite convention constitutive du groupement de commandes ;

Considérant l'intérêt que peut avoir la Commune à rejoindre ce dispositif pour le contrôle de ces équipements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE D'ADHERER** au groupement de commandes créé entre la Commune de Château-Renault et les Communes volontaires pour le choix du prestataire qui réalisera les opérations de contrôles périodiques d'aires de jeux et d'équipements sportifs de la Commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la passation d'un marché public de contrôle périodique d'aires de jeux et d'équipements sportif.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 26/06/2024 et de l'affichage le 26/06/2024

SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 26/06/2024 037-213701162-20240624-DE\_2024\_026-DE

**Infos et points divers :**

Elections législatives : organisation

Monsieur le Maire informe que la tenue du bureau de vote pour les deux tours s'est organisée entre les titulaires, les assesseurs et les volontaires pour le dépouillement : la mise en place du bureau de vote se fera samedi soir pour le premier tour, après les festivités programmées ce jour. Le procès-verbal des opérations électorales, à l'issue du dépouillement, sera remis au Maire de Villedômer pour dépôt à la Préfecture de Tours.

**Actualités CCCR**

Concernant l'Echappée Renaudaise, Monsieur le Maire rapporte que le succès n'a pas été au rendez-vous ce 1<sup>er</sup> juin, malgré une communication de circonstance et la participation des trois clubs de Château-Renault : cette manifestation sera donc à repenser pour une éventuelle 14<sup>e</sup> édition.

Sur la prise de compétence eau-assainissement et après avoir pris la mesure de l'organisation à venir, la tendance serait de conserver le SIAEP de Marray La Ferrière pour la gestion de l'eau potable. Sur l'assainissement, la gestion exposée dans ses grandes lignes semble plus complexe : la maintenance des infrastructures existantes et la maîtrise du coût de l'eau doivent guider les réflexions des Elus.

Monsieur le Maire informe par ailleurs que la ComCom étudie le projet de créer une « Maison des 1000 premiers jours » aux fins d'accompagner les jeunes parents : cette mesure préventive, encadrée par le Ministère du travail, de la santé et des solidarités se veut une réponse aux besoins des parents et de leurs enfants. Ce programme nécessiterait d'acquiescer des locaux pour accueillir les professionnels de ces services soit un investissement conséquent qui ne fait pas pour l'heure, l'unanimité au sein du Conseil communautaire.

Enfin, une étude est lancée sur l'aménagement d'une piste cyclable reliant Neuville-sur-Brenne à Château-Renault.

#### Marché restauration scolaire : réception des offres

Suite à l'annonce faite au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire fait savoir que trois candidatures ont été réceptionnées : les offres ont donné lieu à une première analyse exposée en la présente séance. Reste à approfondir les services proposés au regard des exigences nutritionnelles mais aussi du coût du repas, toujours plus onéreux et qu'il convient de maîtriser. Les candidatures et les offres sont à la disposition des Elus qui souhaiteraient apporter leurs observations. Le choix du prestataire devra être arrêté au plus tard début juillet pour activer le marché.

#### Ecole : rentrée 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Frédéric BIGEARD est muté cet été : une nouvelle Directrice prendra donc ses fonctions pour la rentrée prochaine aux côtés d'une nouvelle enseignante. Concernant les effectifs aux Hermites, ils seront les suivants : CEP-15, CE1-11, CE2-10, CM1-10 et CM2-14 soient 60 élèves. Enfin, sont organisées en cette fin d'année scolaire la fête de l'école ce samedi 29 juin et une sortie à Terra Botanica le 1<sup>er</sup> juillet.

#### Stade municipal : effraction

Monsieur le Maire informe que le vestiaire et la buvette du stade ont été forcés avec vol de deux extincteurs, un enrouleur de câble et des colonnes de douche. Une plainte a été déposée à la gendarmerie ce lundi 17 juin et l'assureur a été saisi : les lieux seront remis en état avant la prochaine saison sportive.

#### Foyer municipal :

Monsieur le Maire fait savoir que le lave-vaisselle a été réparé pour un coût de 943.75 euros et est donc désormais mis à disposition au Foyer municipal.

#### Voirie : arrêtés signalisation

Monsieur le Maire rapporte qu'un arrêté permanent a été pris ce mois-ci par le Service territorial d'aménagement du Nord-Est aux fins de modifier le régime de priorité par l'instauration d'un « cédez-le-passage » sur la route du Sentier.

Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce que deux arrêtés préparés par Monsieur Christophe Riant vont être pris, modifiant là aussi le régime de priorité d'une part au Targeau et d'autre part sur la rue des Arpents.

#### Sieil : travaux

Monsieur le Maire informe que l'éclairage public dans le bourg a été installé mais n'est pas encore fonctionnelle. Concernant les travaux de sécurisation du réseau de DPEE sur le secteur Bois des Hayes - La Sournas - Le Buis Vert, ils débuteront dès ce 26 juillet.

#### Zones de revitalisation rurale (ZRR)

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que ce nouveau zonage entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et inclut la Commune des Hermites : ce classement vise à renforcer l'attractivité de nos territoires ruraux en permettant aux entreprises qui s'implantent de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales, sous couvert d'éligibilité. Pour ce faire, Monsieur le Maire annonce qu'une délibération devra être prise, réglementairement dans les trois mois à venir, proposition que les Elus en l'état valident.

**Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)**

Sur les futurs CRST 2024-2030 et l'identification des projets du territoire, le Premier Adjoint prend la parole pour rappeler que la date limite de transmission est fixée ce 28 juin : la Commune a déjà adressé ses projets et reste à l'écoute des Elus si d'autres réflexions se présentaient. Les contrats devront être signés début 2025.

**Schéma de cohérence territoriale (SCOT ABC)**

Monsieur François SALGÉ poursuit en informant que lors du conseil syndical du Syndicat mixte le 25 juin il a été décidé de maintenir en l'état le schéma de cohérence territorial (SCoT). Sa révision ne sera décidée que lorsque sera adoptée en novembre 2024 la révision du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) portant sur la réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers.

**Dates à retenir :**

Elections législatives : 30 juin et 07 juillet 2024

Prochain conseil municipal : lundi 22 juillet, vendredi 20 septembre,

Fête de l'école : samedi 29 juin 2024

Spectacle pyrotechnique : dimanche 14 juillet 2024

Visite nocturne aux Hermites : samedi 17 août 2024

Journée des associations : samedi 07 septembre 2024 (matinée)

80<sup>e</sup> anniversaire de La Libération : samedi 07 septembre 2024 (apm)

Hermitrail : dimanche 08 septembre 2024 (inscription en ligne)

Concert de harpes celtiques à l'église Saint-Benoît : 21 septembre 2024

Journées européennes du patrimoine : 21 et 22 septembre 2024

*L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 22 h 05.*

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 juin 2024 par objet**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
24/06/2024	DE_2024_026	GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION D'ADHESION	55
24/06/2024	DE_2024_025	LOTISSEMENT LES ARPENTS - VENTE LOTS 4 ET 5	53

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 juin 2024 par numéro**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
24/06/2024	DE_2024_025	LOTISSEMENT LES ARPENTS - VENTE LOTS 4 ET 5	53
24/06/2024	DE_2024_026	GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION D'ADHESION	55

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 juin 2024 par nomenclature**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
<b>1.1 Marchés publics</b>			
24/06/2024	DE_2024_026	GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION D'ADHESION	55
<b>9.1 Autres domaines de competences des communes</b>			
24/06/2024	DE_2024_025	LOTISSEMENT LES ARPENTS - VENTE LOTS 4 ET 5	53

## Signatures

**Le Maire**  
Alain DROUET

**L'élu secrétaire de séance**  
Elôïse DROUET

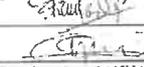
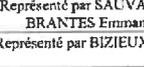
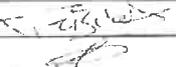
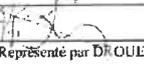
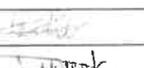
Convocation

Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 18/06/2024 à 16:37
a.drouet@leshermites.fr	aucune
f.saige@leshermites.fr	Réception confirmée le 18/06/2024 à 10:42
v.gigaud@leshermites.fr	aucune
c.riant@leshermites.fr	Réception confirmée le 18/06/2024 à 20:36
soetaert.eric@gmail.com	aucune
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 18/06/2024 à 22:39
ogermadeleine@gmail.com	aucune
jf-leclerc@orange.fr	aucune
louis-de-beaunay@orange.fr	Réception confirmée le 19/06/2024 à 07:13
verdiestephane@orange.fr	Réception confirmée le 18/06/2024 à 19:55
feha.drouet@gmail.com	aucune
jibesnier@hotmail.fr	aucune
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 19/06/2024 à 12:38

## LISTE DE PRESENCE

Réunion du 24/06/2024

Date de la convocation : 18/06/2024

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
MAILIER Véra	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	Représenté par SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel 
SOETAERT Éric	Conseiller Municipal	Représenté par BIZIEUX Olivier
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	Représenté par DROUET Alain
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Elôïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	